

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES PREVENTION ET PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

	Mâcon, le 04/12/23			
Espace Duhesme 18, rue de Flacé 71026 MÂCON Cedex 9 Mél : def@saoneetloire71.fr	LA CHAPELLE DE GUINCHAY RADIATIONS			

Madame ou Monsieur le Maire de 'LA CHAPELLE DE GUINCHAY

Conformément à l'article L 421-8 du Code de l'action sociale et des familles, je vous adresse ci-joint la liste des assistants maternels agréés domiciliés sur votre commune radiés pour arrêt d'activité ou retrait d'agrément depuis le début de l'année.

Je vous en souhaite bonne réception.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur Le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Pour le Président et par délégation, Le Médecin départemental de PMI Directrice adjointe DEF

Docteur Sylvie THEVENON



DIRECTION DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES PREVENTION ET PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Mâcon, le 04/12/23

Espace Duhesme 18, rue de Flacé 71026 MÂCON Cedex 9

Mél : def@saoneetloire71.fr

LA CHAPELLE DE GUINCHAY
ASSISTANTS MATERNELS AGREES

ASSISTANTS MATERNELS AGREES
A DOMICILE

RADIATIONS

(*) Y compris, le cas échéant, celles autorisées à titre dérogatoire pour répondre à un besoin spécifique.

Assistant Maternel / Adresse	Téléphone	Téléphone Portable	Courriel	Places Agrément (*)	Date Arret	Date Retrait Agrément
AMIOT JACQUELINE 26 LOTISSEMENT LES GRANDES TE	09-51-33-89-71	06-85-57-25-22	jacqueline.amiot53@gmail.com	3	12/10/23	
BERNILLON EVELYNE 597 ROUTE DES BURRIERS	03-85-36-78-34	06-12-39-57-11	evelyne-anais@hotmail.fr	4	09/11/23	
GLAUDIOS DELLIA N°16 LOTISSEMENT LE PRE DE LA	03-85-23-15-37	06-13-39-01-21	glaudios.julien@neuf.fr	3	07/01/23	
JACOB MARYLINE 5 LOTISSEMENT LES JARDINS DE L		06-11-69-07-13	milune69006@hotmail.fr	4	07/07/23	



DIRECTION DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES PREVENTION ET PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Mâcon, le 04/12/23

Espace Duhesme 18, rue de Flacé 71026 MÂCON Cedex 9

Mél: def@saoneetloire71.fr

LA CHAPELLE DE GUINCHAY

ASSISTANTS MATERNELS AGREES EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS

RADIATIONS

(*) Y compris, le cas échéant, celles autorisées à titre dérogatoire pour répondre à un besoin spécifique.